

REEMPLIR EN 2 EXEMPLAIRES :

NOTICE DE

**CANDIDATURE
2025-2029**

- À adresser au (à la) Président(e) de la Délégation
(Voir le site : <http://www.dden81.fr/index.php/nous-contacter>)
- À adresser à : DSDEN du Tarn (DOPS) 69 avenue Maréchal Foch 81013
ALBI Cedex 9

NOM : Prénom :
 NOM de naissance : Date de naissance : .../.../....
 Adresse :
 Code postal : Ville : Tel. :
 Adresse courriel :@.....
 Profession :si retraité(e), ancienne profession :

☐ **POSE SA CANDIDATURE A LA FONCTION DE D.D.E.N.**

- Motivation de la candidature :

.....

- Services rendus à l'Éducation nationale ou aux œuvres péri et post-scolaires :

.....

Présenté (e) par :
 (Préciser : DDEN, enseignant, IEN, maire, candidature spontanée, autres...)

Souhaite exercer ses missions sur la circonscription suivante :

A, le
 Signature du candidat ou de la candidate

Avis de l'IEN de la circonscription :

A, le

Signature de l'IEN

Pensez à signer la charte du DDEN.

LA CHARTE DU DDEN

La présente charte précise l'éthique et les points essentiels de notre engagement.

L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, est un devoir d'État. Le DDEN œuvre, dans les écoles préélémentaires et élémentaires relevant du service public d'enseignement, au respect de ce principe constitutionnel et légal.

Le DDEN, désigné par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, est un acteur de l'École de la République.

– Le DDEN s'engage à participer aux travaux du Conseil d'école, à visiter régulièrement l'école à laquelle il est affecté, à assister aux réunions de sa délégation et à celles auxquelles il est invité.

– Le DDEN veille au confort matériel et intellectuel des enfants et à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités publiques compétentes, ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves.

– Le DDEN, partenaire de l'école publique, témoigne son attachement aux principes de laïcité fondés sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres.

– En cohérence avec l'article L.241-4 5° du Code de l'Éducation, le DDEN, s'il est candidat à des élections politiques, dans la commune de l'école à laquelle il est affecté ou dans une circonscription électorale incluant la dite commune, s'imposera un devoir de réserve pendant la durée de la campagne électorale. Il aura pris soin au préalable d'en informer le responsable de sa Délégation.

– Le DDEN écoute et agit avec raison en dehors de toutes passions. Il ne doit pas, dans l'accomplissement de sa mission, manifester ses convictions politiques, syndicales ou religieuses. Son indépendance lui permet de jouer un rôle de médiation et de coordination dont le seul objectif est l'intérêt des enfants.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et en appliquer les principes.

A, le

Signature du (de la) candidat(e) accompagnée de la mention « Lu et approuvé ».

Site de l'Union Départementale du Tarn
<http://www.dden81.fr/>



Site de la Fédération nationale des DDEN
<http://www.dden-fed.org>



Les deux documents ci-dessus sont à envoyer :

- *À DSDEN du Tarn (DOPS) 69 avenue Maréchal Foch É 81013 ALBI Cedex 9*
et
- *Pour la circonscription d'ALBI et ASH CENTRE TARN à Mme Dany FIEU, 16 rue Claude Monet, 81000 ALBI*
- *Pour la circonscription de CARMAUX à Mme Solange GUIRAUD, 1 rue des Œillets, 81160 St JUÉRY*
- *Pour la circonscription de CASTRES à Mme Arlette GAU, 11 rue Mathieu Estadieu, 81100 CASTRES*
- *Pour la circonscription de GAILLAC à M. Jean-Claude LATGÉ, 5 avenue de la Croix Blanche, 81800 RABASTENS*
- *Pour la circonscription de LAVAUUR à M. Michel MORE-CAUSSE, 8 allée des Jardins Brazis, 81500 FIAC*
- *Pour la circonscription de MAZAMET à M. Jean-Pierre AYECHET, 15 boulevard du Parc, 81240 St AMANS VALTORET*